

# Règlement de la Traversée de la Baie de Saint-Brieuc 2026

## Organisation

La Traversée de la Baie de Saint -Brieuc est une manifestation sportive organisée les 1 & 2 mai 2026 par l'Association VSBO « La Vaillante course à pied et marche sportive ».

## Dossier d'inscription

La clôture des inscriptions sera effective le vendredi 24 avril 00h00, à partir de cette date aucune modification ne pourra être prise en compte, tout dossier incomplet sera refusé sans aucun remboursement possible.

## Respect de l'environnement

Cette manifestation a lieu dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement responsable et de ne pas jeter de détritres en dehors des zones prévues à cet effet.

## Epreuves du vendredi 01/05/2026 :

- 1) **Trail 9 km** (D+ 125 m) : Départ de la course **19h30** (maximum 400 participants)

## Epreuves du samedi 02/05/2026 :

- 2) **Trail 15 km** (D+ 60 m) : Départ de la course **13h30** (maximum 1000 participants)
- 3) **Trail 27 km** (D+ 575 m) : Départ de la course **13h00** (maximum 800 participants)
- 4) **Trail 43 km** (D+ 900 m) : Départ de la course **12h00** (maximum 500 participants)
- 5) **Marche nordique non chronométrée 13 km\*\*** (D+ 188 m) : Départ à **13h45** (maximum 200 participants)
- 6) **Marche 11 km** (D+ 150 m) : Départ à **12h30** (maximum 400 participants)
- 7) **Marche 19 km** (D+ 300 m) : Départ à **11h30** (maximum 300 participants)
- 8) **Course Enfants** (de 6 ans jusqu'à 15 ans) : Départ à partir de **11h45** jusqu'à **12h30**.
- 9) **Défi** comprenant le 9 km du vendredi 19h30 et le 27 km du samedi 13h00

**\*\*le marcheur peut utiliser des bâtons avec pointe OU avec embouts de caoutchouc**

## Barrières horaires :

Le maratrail de 43 km est la seule épreuve comportant des barrières horaires. Elles sont au nombre de 3 et sont calculées sur une base de vitesse de 7 km/h environ, ce qui correspond à un temps de course d'environ 6h pour 43 km. Ces barrières horaire sont placées à plusieurs endroits :

- Au ravitaillement des rosaires aller au 16<sup>ème</sup> km : 2h17' de course (14h17).
- Au ravitaillement des rosaires retour au 27<sup>ème</sup> km : 3h51' de course (15h51).
- A Saint-Laurent, plage des bleuets, au 37<sup>ème</sup> km : 5h17' de course (17h16).

Pourquoi nous avons mis une barrière horaire supplémentaire après le 27<sup>ème</sup> kilomètre et si près de l'arrivée (6 km) ?

Parce qu'ils arrivent trop souvent que des coureurs commencent à marcher tout le temps une fois la dernière barrière horaire passée et plus important, vous ne pourrez plus rallier l'arrivée du fait de la marée haute passé 18h.

Les départs et arrivées ont lieu sur la grève des courses à Saint-Brieuc.

## Participation

Les trails « courses à pied » et les différentes marches sont ouverts aux catégories ci-dessous décrites, pour les coureurs licenciés et non licenciés :

Cadets (année de naissance : 2009-2010) : 11 et 19 km marche, 13 km marche nordique, 9 et 15 km trail.

Juniors (année de naissance : 2007-2008) : 11 et 19 km marche, 13 km marche nordique, 9 et 15 km trail .

Espoirs (année de naissance 2004-2006) : pas de restriction sur les épreuves.

Seniors (année de naissance : 1992-2003) : pas de restriction sur les épreuves  
Masters (année de naissance : 1991 et avant) : pas de restriction sur les épreuves

Pour la marche nordique chronométrée les bâtons sont obligatoires. Cette épreuve est ouverte aux catégories à partir de Juniors (Année de naissance : 2007 – 2008).  
La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

### Parcours

Les circuits empruntent en partie le sentier douanier (GR34), mais aussi des routes de campagne, ainsi que des portions de plage. Il est demandé à chacun de ne pas s'écarter du parcours balisé et de respecter le code de la route sur les routes qui sont empruntées. Le circuit comporte certaines difficultés notamment le passage des filières avec une hauteur d'eau pouvant atteindre 80 cm. Il convient de demeurer prudent et de respecter les consignes données.

### Signalisation

Les parcours sont signalés par de la rubalise et un fléchage. Des signaleurs seront également présents pour assurer l'orientation des participants et leur sécurité.

### Ravitaillements

**ATTENTION : Chaque coureur ou marcheur devra s'équiper de son propre gobelet**

Voici les différents ravitaillements intermédiaires prévus les trails par course :

RAVITAILLEMENT DES DIFFERENTES EPREUVES ET POINT D'EAU										
Course	Saint-Illan	Pliss oison Eau, Coca, Solide	Saint-Guimont Rampe à EAU	Martin Plage Eau Potable	Rosaires ALLER Eau, Coca, Solide et Salé	Rosaires RETOUR Eau, Coca, Solide et Salé	Plage de Saint- Laurent	Saint-Laurent Rampe à EAU + Ravitaillement EAU	Vieille Tour Rampe à eau	Arrivée
13 km MN	8 <sup>ème</sup> km									13 <sup>ème</sup> km
19 km marche							10 <sup>ème</sup> km			19 <sup>ème</sup> km
15 km		9 <sup>ème</sup> km	12 <sup>ème</sup> km							15 <sup>ème</sup> km
27 km				8 <sup>ème</sup> km	12 <sup>ème</sup> km			21 <sup>ème</sup> km		27 <sup>ème</sup> km
43 km				12 <sup>ème</sup> km	16 <sup>ème</sup> km	27 <sup>ème</sup> km		37 <sup>ème</sup> km	39 <sup>ème</sup> km	43 <sup>ème</sup> km

Tous les participants aux trails et aux marches pourront évidemment bénéficier d'un ravitaillement final une fois franchie la ligne d'arrivée.

### Accompagnateur et sécurité

Par mesure de sécurité, aucun accompagnateur (piéton non inscrit, cycliste) n'est autorisé à suivre les coureurs sur le circuit.

La marche accompagnée de chiens ne sera pas autorisée pour des raisons de sécurité.

### Sécurité

Un poste de secours est installé au point de départ et d'arrivée des épreuves. La sécurité des épreuves est assurée par un médecin, des ambulanciers, secouristes et des agents de sécurité bénévoles.

Tous les participants aux épreuves **doivent respecter le code de la route.**

### Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de l'épreuve (contrat n° : **56 590 233** - ALLIANZ ASSURANCES).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **Inscriptions**

Les inscriptions se font, exclusivement via le site internet Klikego à partir du jeudi 01/01/2026, 18h00.

<http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/>

Et ce dans la limite des places disponibles (maximum 2700 inscriptions au total pour les quatre courses à pied et 900 inscriptions pour les 3 marches). Les dossiers dont l'inscription se trouve en statut « **fichier manquant ou refusé** » ne seront pas validés.

Pour les inscriptions de mineurs, une autorisation de la personne ayant l'autorité parentale devra être signée lors du retrait du dossard.

### **Droits d'inscriptions :**

Les droits d'inscriptions pour participer aux différentes épreuves de la traversée de la baie sont les suivants :

- Trail 9 km **8 €**
- Trail 15 km **12 €**
- Trail 27 km **18 €**
- Trail 42 km **28 €**
- Défis 9 km + 27 km **25 €**
- Marche nordique chronométrée 13 km **9 €**
- Marche 11 km (sans lot) **7.20 €**
- Marche 19 km (sans lot) **9 €**

Les montants indiqués ne prennent pas en compte les frais de gestion de KLIKEGO. Une majoration du prix de l'inscription sera pratiquée par notre prestataire au moment du paiement. Le montant des inscriptions reste fixe. Pas de majoration selon la date des inscriptions.

### **Lot en option.**

Il vous sera possible lors de votre inscription, via une option, d'acheter le maillot de l'édition 2026 pour la somme de 20 € (maillot visible sur le site klikego).

Attention, pour des raisons de délais de livraison, cette option ne sera plus active à partir du 01/03/2026.

### **Parcours Prévention Santé.**

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.

Les coureurs non-licenciés et les pratiquants d'autres disciplines que l'athlétisme devront fournir un PPS valide et datant de moins de 3 mois au jour de l'évènement. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence de PPS valide ou dans le cas de non-conformité de ce dernier.

Aucun PPS ne sera demandé pour les épreuves de marche ainsi que sur l'épreuve de marche nordique car elle n'est pas chronométrée.

Pour compléter votre PPS, il vous suffit d'aller sur le site : <https://pps.athle.fr>

### **Covid-19**

Les mesures sanitaires au moment de l'évènement seront appliquées

### **Annulation de l'inscription**

Les participants peuvent à tout moment vérifier le statut de leurs inscriptions, en cas de "fichier manquant ou refusé", et si cet état est imputable au participant, l'organisateur peut annuler l'inscription sans remboursement.

### **Retrait des dossards**

La participation à ces épreuves (Trail et marche nordique chronométrée nécessite le port du dossard (couleur différenciée par course) fixé sur la poitrine par 4 épingles. Le retrait des dossards pourra se faire, le vendredi de 16h00 à 19h00 le samedi matin à partir de 9H30 et avant le départ sous présentation **d'une carte d'identité**.

Le site de la course (parking, retrait des dossards et départs/arrivées) est le site de la grève des courses à Saint-Brieuc (**vous tapez "Chemin des courses 22000 Saint Brieuc" sur votre GPS**).

### **Récompenses**

Le challenge du plus grand nombre récompensera le club, l'association, ou l'entreprise la plus représentée

Il y aura également une remise de prix pour les 3 premiers au classement général (Classement masculin et féminin).

### **Résultats**

Les résultats seront affichés sur place le jour de l'épreuve. Ils pourront être consultés sur le site Internet de La Vaillante <http://lavaillante.fr/la-traversee-de-la-baie/> et sur Klikégo à partir du 3 mai 2026

### **Annulation des courses**

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation de la course par l'organisation par respect des règles sanitaires pour la lutte liée aux précautions sanitaires, les inscriptions enregistrées seront remboursées avec une retenue correspondant aux frais engagés par l'organisation.

### **Utilisation d'image**

« J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels

### **Utilisation de l'adresse mail du concurrent**

J'autorise expressément les organisateurs de la Traversée de la Baie, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser l'adresse de messagerie afin de leur faire parvenir quelques jours avant l'évènement une « newsletter »

### **Acceptation du règlement**

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte de fait.

Fait à Saint Brieuc le 14 décembre 2026.

LE GOT Jean-Christophe

Président de VSBO, organisme chargé de l'organisation de la traversée de la baie.